Conseil des droits de l’homme

32e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Uruguay**

Genève, le 23 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite l’Uruguay des changements de procédure pénale concernant notamment la réduction de l’usage de la détention provisoire pour les adultes. Elle salue également la première visite du Sous-comité pour la prévention de la torture en mars 2018, mais s’inquiète des mauvaises conditions de détention qu’il a pu constater dans certains centres de détention. Elle recommande à l’Uruguay **d’améliorer les conditions de détention des détenus dans les prisons et de s’assurer qu’ils aient accès à des programmes de réhabilitation et de réintégration**.

La Suisse félicite l’Uruguay pour l’adoption d’une loi sur la violence basée sur le genre à l’encontre des femmes et d’un plan d’action pour une vie sans violence basée sur le genre. Elle regrette néanmoins que les assassinats de femmes, particulièrement ceux résultant de la violence domestique, soient en augmentation dans le pays et les services de soutien y relatifs insuffisants. La Suisse recommande à l’Uruguay **d’allouer les ressources humaines et financières nécessaires afin d’éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, conformément à la cible 5.2 des objectifs du développement durable**.

Je vous remercie.